



Philippe Plisson

*Député-Maire de St Caprais de Blaye
Conseiller Général de la Gironde*

Question écrite n° 85244 à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi publiée au Journal Officiel le 27 juillet 2010

M. Philippe Plisson attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, sur la nécessité de soutenir les efforts des structures conventionnées par l'Etat au titre des ateliers et chantiers d'insertion.

Alors que les effets de la crise économique ont renforcé la fragilité d'un grand nombre de nos concitoyens éloignés de l'emploi, les structures support d'ACI demandent que la solidarité nationale ne se démente pas sur les territoires.

Ces structures accueillent et salarient plus de 65 000 personnes par an ; elles les accompagnent et les forment afin de les soutenir dans leurs parcours d'insertion visant à terme un retour à l'emploi et l'entreprise.

Pour réaliser cet objectif, ces structures attendent de l'Etat que soit priorisé, dans le budget 2011, le maintien du nombre de contrats aidés fléchés vers les ACI, du taux de prise en charge par l'Etat (91,5% du SMIC incluant les charges patronales ; ce qui est équivalent à 105% du seul SMIC brut), mais également le déplafonnement de l'aide à l'accompagnement. Celle-ci, limitée à 15 000 euros par action et à trois actions conventionnées par structure, ne permet pas en effet la nécessaire mutualisation et le développement de la professionnalisation de ces associations.

En égard à ces observations, Philippe Plisson demande à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi comment le gouvernement envisage de traduire budgétairement ces priorités.